



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Projet de loi PPR : la recherche a besoin de moyens tout de suite !

L'assemblée nationale ouvre, aujourd'hui, les débats sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Dans ce cadre, la CGT a interpellé les groupes parlementaires afin de faire état de ses analyses, propositions et revendications.

Dès l'annonce de la préparation d'une LPPR, la CGT s'est positionnée sur la nécessité de construire un cadre législatif fort dans le secteur, une loi utile à la nation.

La recherche publique française est dans un état très préoccupant. La LPPR devrait être l'occasion de rectifier la donne... Malheureusement, ce n'est pas le chemin qu'emprunte le projet présenté par le gouvernement (plan de relance inclus).

Sur le **volet financement**, la CGT porte le besoin d'un « choc d'investissement ». La recherche publique doit être considérée pour ce qu'elle est : une priorité nationale ! Ainsi, pour « simplement » rattraper le retard pris, il est nécessaire d'atteindre, dès la première année, le seuil des 1 % du PIB et de les dépasser au cours des années suivantes, afin de répondre aux défis qui se profilent.

Sur le **volet de l'emploi**, il faut revenir sur les suppressions de postes via l'embauche sous statut de plusieurs dizaines de milliers d'agents. Or, ce n'est, là aussi, pas le chemin emprunté par le projet de loi !

Concernant la **qualité de l'emploi**, la CGT dénonce l'accroissement de la précarité des contrats de travail et le niveau des salaires en complet décalage avec les niveaux de qualification des salarié.e.s de la recherche. Alors que de l'avis de tous, les niveaux de rémunérations sont « indignes » dans l'enseignement supérieur et la recherche, le projet de loi qui prévoit des indemnités et non des augmentations salariales pour y pallier ne l'est pas moins !

Concernant la **recherche Partenariale**, la CGT pointe l'efficacité limitée de ces dispositifs. C'est un constat largement partagé par les différents acteurs, l'accroissement de leurs financements doit être stoppé. Pour la CGT, il faut créer les conditions de transfert qui soient profitables au secteur public comme aux entreprises. La colonne vertébrale des dispositifs d'interface et l'essentiel des moyens publics doivent repasser par les grands organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur.

Concernant les **PME & PMI**, il faut construire un dispositif spécifique, afin de favoriser les transferts scientifiques et technologiques. La CGT propose de s'appuyer sur des « Pôles de coopération territorialisés en Recherche & Développement ».

Pour ce qui est des **aides publiques à la recherche privée**, la LPPR ne remet nullement en cause le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont l'efficacité est loin d'être à la hauteur des investissements consentis. La CGT revendique le conditionnement de ces aides à des objectifs sociaux et environnementaux préalablement définis.

Montreuil, le 21 septembre 2020